

Image not found or type unknown



Eloignement d'un tuteur légal de la personne protégé

Par **DALLA**, le **29/09/2008** à **21:02**

BonjourrrrrJe suis tuteur légal de ma mère, j'habitais il y a quelques mois à 150 kms du lieu de sa maison de retraite, j'ai maintenant déménagé à 650 kms , je gère normalement ses finances, et je lui rend visite tous les deux mois à la maison de retraite.rnLa loi impose t elle une distance mini ou maximum.rnrnMerci